



Confiscation portable 3 semaines , légal?

Par **Thibaudse**, le **31/03/2009** à **18:55**

Bonjour tout le monde ! rnJ'ai besoin d'un peu d'aide ...rnVoila donc j'ai eu un new portable et le problème c'est qu'il a sonné en permanence au college...rnLa surveillante me la donc confisqué, c'est la 1e fois que je me fais confisquer quelque chose . Donc je vais voir la proviseur et la elle me dit oui on te le rendra dans 3 semaines , tes parents devront venir ...rnelle ne veux même pas me rendre ma sim..nrnrnVoila ma question : rnje voudrais savoir si c'est légal de confisquer un portable pendant 3 semaines a un élève.. je trouve sa dégueulasse et en cherchant un peu sur google et sur différent forum j'ai trouvé quelque reponses mais pas assez satisfaisante a mon gout.rnJ'ai trouvé ceci lisez la page 2 :<http://www.ac-dijon.fr/personnel/IMG/pdf/FICHECONSEILPORTABLE.pdf>nrnrnQui montre que 3 semaines c'est une confiscation abusive voilarnrnPS : le règlement du college stipule que il y aura 3 semaines de confiscation...nrnrnMerci pour toute reponses =)

Par **lucile123**, le **01/04/2009** à **10:54**

Si le reglement le stipule, c'est que tu étais prévenu, dans ce cas, il n'y à pas abus.

Par **frog**, le **01/04/2009** à **11:00**

C'est pas parce que c'est écrit que ce n'est pas abusif.rnrnrnEnfin, que ça le soit ou non, ça change pas grand chose. Je me vois mal un collégien aller voir son chef d'établissement pour lui faire un cours de droit et être pris au sérieux.

Par **Thibaudse**, le **01/04/2009** à **11:00**

Béh si , moi je peux le faire si on m'explique bien